CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 9 JUIN 2017

Plus d'informations : 01 41 52 53 00 - www.ville-villepinte.fr

Villepinte

COUPON INSCRIPTION

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

À RETOURNER JUSQU'AU 9 JUIN 2017

Mairie de Villepinte / Service Relations publiques
Place de l'Hôtel de Ville
93420 Villepinte

Nom

Prénom

Adresse

Étage Tél.

Participera au concours des maisons fleuries dans la catégorie :

- ○ jardin visible de la rue
- ○ immeuble collectif
- ○ établissement scolaire
- ○ balcon
- ○ façade de pavillon

Souhaitez-vous participer au prix spécial de l'environnement ? ○ OUI ○ NON

Si oui, dans quelles mesures pensez-vous contribuer au développement durable ?

RÉGLEMENT

But du concours des maisons fleuries
Inciter et récompenser les habitants qui ont participé à l'embellissement et au fleurissement de la commune contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie local, en tenant compte de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

ARTICLE 1
Présentation du concours
La Ville de Villepinte organise chaque année un concours ouvert aux particuliers et aux écoles. Ce concours récompense les plus belles réalisations printanières en matière de fleurissement et de décoration d'immeubles, d'ensemble d'immeubles ou de propriétés situées sur la commune.

ARTICLE 2
Composition du jury
Toutes les réalisations seront évaluées depuis la voie publique par un jury composé de membres du Conseil Municipal, d'employés communaux et des représentants des entreprises d'espaces verts travaillant pour la commune.

ARTICLE 3
Conditions de participation
Le concours est ouvert à tous les particuliers, locataires ou propriétaires domiciliés sur le territoire communal, qui auront préalablement rempli un bulletin de participation.Le fleurissement doit être visible depuis la rue. Les bulletins d'inscriptions sont disponibles en mairie ou sur le site de la ville www.ville-villepinte.fr.

ARTICLE 4
Attribution des titres
Les lots seront répartis de la façon suivante :
CATÉGORIE JARDIN : 1er : carte cadeau de 100 € / 2e : carte cadeau de 80 € / 3e : carte cadeau de 60 € / 4e : carte cadeau de 50 € / 5e : carte cadeau de 40 € / de la 6e à 15e place : carte cadeau de 30 € + enceinte bluetooth / de la 16e à la 35e place : carte cadeau de 20 € + enceinte bluetooth / à partir de la 36e place : lot de consolation.
CATÉGORIE FAÇADE : 1er : carte cadeau de 100 € / 2e : carte cadeau de 80 € / 3e : carte cadeau de 60 € / 4e : carte cadeau de 50 € / 5e : carte cadeau de 40 € / de la 6e à 15e place : carte cadeau de 30 € + enceinte bluetooth / de la 16e à la 35e place : carte cadeau de 20 € + enceinte bluetooth / à partir de la 36e place : lot de consolation.
CATÉGORIE BALCON : 1er : carte cadeau de 100 € / 2e : carte cadeau de 80 € / 3e : carte cadeau de 60 € / 4e : carte cadeau de 50 € / 5e : carte cadeau de 40 € / de la 6e à 15e place : carte cadeau de 30 € + enceinte bluetooth / de la 16e à la 35e place : carte cadeau de 20 € + enceinte bluetooth / à partir de la 36e place : lot de consolation.

Service Communication - Mairie de Villepinte - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - Avril 2017